

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 17 juin 2016

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

16/271 Procès-verbal de la séance du 18 mars 2016.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2016.

16/272 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16/273 Délégation du Conseil Municipal aux Conseils Consultatifs des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Application des articles L. 2113-20 et L. 2511-22 du code général des collectivités territoriales - Modification de la délibération n° 14/206 du 14 avril 2014.

Aux termes de l'article L. 2113-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, applicable, conformément à l'article 25 de cette loi, aux communes associées d'Hellemmes et de Lomme, et de l'article L. 2511-22 du CGCT, le Conseil Municipal donne délégation aux Conseils Consultatifs des communes associées, pour l'exercice de leurs compétences, dans les cas et conditions qu'il détermine, pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant. Le Conseil Municipal de Lille a, sur ce fondement et conformément à l'article 26, II et VII du code des marchés publics alors applicable, donné délégation aux Conseils Consultatifs des communes associées d'Hellemmes et de Lomme, par délibération n° 14/206 du 14 avril 2014, pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée d'un montant inférieur au seuil fixé au II, 2°, de l'article 26 du code des marchés publics, pour l'exercice de leurs compétences. Le Conseil Municipal a, dans ce cadre, accordé délégation de pouvoir aux Conseils Consultatifs des communes associées en matière de marchés dans une limite fixée par référence au code des marchés publics. Or l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, par ses articles 102 et 103, a abrogé le code des marchés publics. Il est demandé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de modifier la délibération municipale n° 14/206 du 14 avril 2014 à l'effet de préciser la limite de la délégation de pouvoir aux Conseils Consultatifs des communes associées en matière de marchés.

**16/274 Intercommunalité - Périmètre de la future métropole issue de la fusion de la
Adopté à Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes -
l'unanimité Avis du Conseil Municipal de Lille.**

Un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du département du Nord a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016. Ce schéma propose la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes. Le Préfet du Nord a, par arrêté du 26 avril 2016, défini, pour la mise en oeuvre du schéma, le projet de périmètre de la future métropole qui résultera de cette fusion. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de périmètre de la future métropole.

16/275 Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 14/430 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

**16/276 Syndicat Intercommunal Gens du Voyage - Projet de dissolution du syndicat -
Adopté à Accord du Conseil Municipal de Lille.**

l'unanimité

La création au 1er janvier 2015 de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a entraîné son retrait du Syndicat Mixte Gens du Voyage (SMGDV). La compétence "Habitat" de la MEL a été complétée d'une intervention obligatoire en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Ces deux dernières compétences étaient auparavant assurées par le SMGDV. Suite à ce retrait, le syndicat a été transformé, le 12 février 2015, en Syndicat Intercommunal Gens du Voyage (SIGDV), dont la Ville de Lille est membre. Le comité syndical a décidé, lors de sa séance du 8 décembre 2015, d'engager une procédure de dissolution du SIGDV au 30 juin 2016. Aux termes de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales, le syndicat est dissous, par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés, par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal Gens du Voyage.

16/277 Elus - Indemnités de fonction - Modification.

Adopté à

l'unanimité Conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, le taux des indemnités de fonction allouées aux maires est, à compter du 1er janvier 2016, fixé automatiquement au taux plafond prévu à l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Compte tenu du montant de l'indemnité de fonction versée actuellement à Monsieur le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes, il est nécessaire de délibérer pour acter la volonté de celui-ci de déroger à la loi en fixant son indemnité à un taux inférieur. Par ailleurs, à la suite de la démission de Madame Yéléna TOMAVO de son mandat de conseiller municipal, Madame Latifa LABBAS est devenue conseillère municipale déléguée. Il convient de prévoir le versement à Madame Latifa LABBAS d'une indemnité correspondant à l'exercice de ses fonctions.

**16/442 Vœu de soutien à la candidature d'Amiens pour la Capitale Européenne de la
Adopté à Jeunesse.**

l'unanimité

La Ville de Lille apporte son soutien à la Ville d'Amiens pour l'obtention du label de Capitale Européenne de la Jeunesse.

16/443 **Vœu de la Majorité municipale relatif au traité TAFTA.**

**Adopté à
l'unanimité**

16/444 **Vœu pour l'implantation à Lille, sur le site déjà existant de la piscine Marx Dormoy,
du futur bassin olympique de la Métropole Européenne de Lille.**

**Adopté à
l'unanimité**

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

16/279 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association "Section Multi Sportive Communale Hellemmoise".**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans ce domaine. Afin de poursuivre son action et de se doter en matériel pédagogique, l'association "Section Multi Sportive Communale Hellemmoise" a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 €

16/280 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association "En Avant Hellemmes".**
Adopté à l'unanimité

L'association « En Avant Hellemmes » qui se consacre à de nombreuses actions et manifestations pour la promotion de la pratique sportive, organise les « Foulées Hellemmoises » qui remportent toujours un vif succès auprès de la population. Afin de l'aider dans son organisation et dans la préparation de ce grand événement annuel, l'association a sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à cette association.

16/281 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association de parents d'élèves des écoles du centre - Année 2016.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui œuvrent en partenariat avec la Commune pour le bien-être des enfants scolarisés dans les écoles hellemmoises. L'association des parents d'élèves des écoles du centre d'Hellemmes a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 500 €

16/282 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif de stewards urbains.**
Adopté à la majorité

L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre

les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de le pérenniser en 2016. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association.

16/283 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à**
Adopté à **l'association "Le Théâtre Populaire du Nord".**
l'unanimité

L'association "Le Théâtre Populaire du Nord" travaille en partenariat avec la Commune d'Hellemmes et le quartier de Lille-Fives, dans le cadre de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, autour d'un projet intitulé « Qui est nous ? ». Le Théâtre Massenet souhaite mettre en place un projet ambitieux de travail avec les habitants de ces territoires. A ce titre, l'association a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4.000 €

16/284 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à**
Adopté à **l'association "Union du Commerce Hellemmois".**
l'unanimité

L'association "Union du Commerce Hellemmois", créée depuis 2010, organise régulièrement des opérations commerciales afin de promouvoir, développer et redynamiser le commerce de proximité. L'association qui souhaite continuer ses démarches d'innovation a sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 500 €

16/285 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention au collège Saint-**
Adopté à **Exupéry.**
l'unanimité

Afin de permettre aux enfants la découverte d'une nouvelle culture, le collège Saint-Exupéry d'Hellemmes organise un voyage à Sheffield en Angleterre et sollicite, à cette occasion, le soutien de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €

16/286 **Commune associée d'Hellemmes - Conventionnement et versement d'une subvention**
Adopté à **à l'association parentale "Edouard et Célestin vont en bateau".**
l'unanimité

L'association parentale « Edouard et Célestin vont en bateau » a pour objectif la mise en place d'une garderie parentale qui fonctionne en accueil périscolaire, le mercredi et pendant les vacances scolaires. L'association souhaite poursuivre le développement de ses activités et a, à ce titre, sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 28.000 €

16/287 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à la**
Adopté à **halte-garderie "Graines d'Acacias".**
l'unanimité

La halte-garderie « Graines d'Acacias » a fêté ses vingt ans le 28 mai dernier. L'association a sollicité la Commune afin d'obtenir une subvention pour l'aider à organiser cette manifestation. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 1.400 €

16/288 Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention complémentaire au CCAS d'Hellemmes.
Adopté à l'unanimité

Pour accompagner le Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes dans ses actions envers les populations les plus fragilisées et lui permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 170.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

16/289 Commune associée d'Hellemmes - Projet "Ecole numérique".
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du Projet Educatif Local et conformément aux orientations fixées dans la loi de refondation de l'école, la Commune associée d'Hellemmes souhaite poursuivre l'entrée de l'outil numérique dans les écoles maternelles et élémentaires de son territoire, en les dotant de deux classes mobiles supplémentaires. Le coût estimatif de l'opération est évalué à 28.939,20 € La Ville va solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire d'un montant évalué à 11.600 € pour la réalisation de cette opération. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette dotation de deux classes mobiles supplémentaires.

16/290 Commune associée d'Hellemmes - Festival des Popottes Roulantes - Tarification.
Adopté à l'unanimité

La Commune d'Hellemmes souhaite organiser un « Festival des Popottes Roulantes » qui se déroulera le 10 septembre 2016 au Centre Gustave Engrand à Hellemmes. Ce festival, riche en divertissement divers, groupes de musiciens, Food Trucks, structures gonflables..., permettra à tous de passer un moment riche en émotions. Pour permettre à tous de profiter de cet événement, l'entrée sera payante avec un tarif unique s'élevant à 5 € pour les plus de 12 ans et la gratuité pour les plus jeunes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette tarification.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

16/291 Commune associée de Lomme - Subventions 2016.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 6.854 €

16/292 Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité La Maison des Lycéens du lycée Jean Prouvé a mis en place un projet de voyage à Copenhague (Danemark) pour des élèves de Terminales option Energie et Environnement et Architecture et Construction. Le budget total de ce voyage est de 31.206 € L'association Les Seigneurs de l'aube a participé au championnat de France de Béhourd et 2 combattants ont été sélectionnés dans l'équipe de France pour le Championnat du Monde. Le budget global de cette participation s'élève à 1.431,30 € L'association Planète Jeunes organise des sorties familiales en juillet et août 2016. Le budget total de ces actions est de 9.200 € L'association Handilom a organisé un séjour sur site de vacances adapté au handicap du 5 au 8 mai 2016. Le budget total de ce déplacement s'élève à 2.7627 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : 420 € à l'association la Maison des Lycéens du lycée Jean Prouvé, 240 € à l'association Les Seigneurs de l'aube, 7.000 € à l'association Planète Jeunes et 1.500 € à l'association Handilom.

16/293 Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations

Adopté à

l'unanimité

sportives.
Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes : 182,71 € à l'OSML Tir, 576 € à l'OSML Tennis, 2.500 € à l'association Lomme Natation Triathlon et 7.337 € à l'association Lomme Lille Métropole Handball.

16/294 Commune associée de Lomme - Tarifs 2016.

Adopté à

l'unanimité Une revalorisation des tarifs de certains services municipaux a été décidée par délibération en novembre 2015, avec une application au 1er janvier 2016, sur la base de 1 % en moyenne. Il convient de poursuivre la revalorisation des tarifs des services concernés par une application à la rentrée scolaire, avec le même coefficient de revalorisation de 1 % en moyenne. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs correspondants.

- 16/295** **Commune associée de Lomme - Pacte Jeunesse - Reconduction des Coups de pouce**
Adopté à **B.A.F.A et B.A.F.D pour l'année 2016.**
l'unanimité
- Dans le cadre de la coordination des élus et services autour du Pacte Jeunesse destinée à accompagner les 16–30 ans et de sa politique jeunesse, la Commune favorise l'engagement et la formation des jeunes en leur permettant d'intégrer les cycles de formation du B.A.F.A et du B.A.F.D. Pour l'année 2016, le Coup de pouce B.A.F.A concerne 17 jeunes bénéficiaires et le Coup de pouce B.A.F.D vise 2 jeunes bénéficiaires, pour un budget global de 4.600 € Il est demandé au Conseil Municipal de valider les modalités de ce dispositif.
- 16/296** **Commune associée de Lomme - Animations Santé mises en place dans le cadre de**
Adopté à **l'atelier Santé Ville - Subvention au CCAS de Lomme.**
l'unanimité
- Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Commune souhaite soutenir trois actions mises en place par le CCAS de Lomme. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 11.700 € au CCAS de Lomme.
- 16/297** **Commune associée de Lomme - Site Multilom - Arrêt du projet - Lancement d'une**
Adopté à **procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local**
l'unanimité **d'Urbanisme.**
- Dans le cadre du projet d'aménagement du site Multilom, rues Jules Guesde et Albert Thomas à Lomme, le Conseil Communautaire du 1er avril 2011 a décidé de lancer la concertation préalable et en a adopté les modalités. Le projet envisagé n'étant pas compatible avec le zonage UG inscrit au PLU, une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre sa réalisation. Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter le projet du Site Multilom et d'approuver la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.
- 16/298** **Commune associée de Lomme - Cession d'un terrain communal situé chemin du**
Adopté à **Romarin à Habitat du Nord.**
l'unanimité
- Par délibération du 2 octobre 2015, il a été décidé de céder au bailleur Habitat du Nord l'emprise de terrain sise chemin du Romarin, nécessaire à la réalisation d'un programme de construction de 160 logements. L'assiette du projet a depuis évolué et une parcelle doit être incluse dans l'emprise globale afin de réaliser une aire de retournement. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession des parcelles cadastrées A 4585, A 5352 partie et A 3722 au profit d'Habitat du Nord au prix de 1.300.000 €
- 16/299** **Commune associée de Lomme - Dénomination de voies - Prolongement des rues**
Adopté à **Chambauduit et Sadi Carnot à Lomme.**
l'unanimité
- Dans le cadre du programme de construction de 21 logements par ICF Habitat du Nord, la rue Chambauduit est prolongée jusqu'à la rue Victor Allard. Le programme de construction de 60 logements dans la ZAC des Rives de la Haute Deûle nécessite l'ouverture et la prolongation de la rue Sadi Carnot jusqu'à l'avenue des Saules. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de dénommer ces extensions de voies : rue Chambauduit (tenant avenue Roger Salengro et aboutissant rue Victor Allard) et rue Sadi Carnot (tenant avenue Arthur Notebart et aboutissant avenue des Saules).

16/300 Commune associée de Lomme - Pôle des Cultures Numériques.

Adopté à

l'unanimité Depuis plusieurs années, la Commune associée de Lomme projette la création d'un pôle culturel ayant une identité forte. Le projet de Pôle des Cultures Numériques offrira aux citoyens et aux acteurs un outil d'excellence pour aborder les enjeux du 21ème siècle. Le Pôle est conçu comme un espace d'innovation sociale et urbaine, centré sur les usages numériques. Une étude a défini le site et le périmètre d'implantation du projet, le programme fonctionnel avec ses différentes entités complémentaires (la Médiathèque L'Odyssée transformée en « Troisième lieu », un lieu associatif, une grande Halle, un « passage numérique », un équipement de visualisation des Data Urbaines de type «Geocity») et le tableau des surfaces (4 489 m²). Le programme global de construction est estimé à 12.000.000 € Le chantier est planifié sur 18 mois entre mi-2018 et fin 2019-début 2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l' élu délégué à solliciter des financements pour la réalisation de projet, notamment auprès de l'Union Européenne et des fondations.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

FINANCES

16/301 Actualisation des tarifs des services municipaux en 2016.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux, en cours d'année 2016, à compter des dates mentionnées dans le projet de délibération.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16/302 Subvention à l'association Maisons de Mode.

Adopté à

l'unanimité Afin de permettre à l'association Maisons de Mode de mener à bien ses missions dans le cadre du projet Maisons de Mode, la Ville est sollicitée à hauteur de 33.000 € Pour l'année 2016, le budget prévisionnel établi par l'association s'élève à 1.257.575 € La Ville est également sollicitée sur l'événement "les 48 h Maisons de Mode", à hauteur de 23.920 € Le budget prévisionnel de l'opération est de 162.601 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 56.920 € et de la cotisation de 500 €

16/303 Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes - Subvention 2016.

Adopté à

l'unanimité Par délibérations n° 05/732 du 26 septembre 2005 et 06/930 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a acté la création et la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes. La 9ème année de fonctionnement de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes est achevée et pour l'année 2015, 2 axes et 5 thématiques ont été menées. La participation de la Ville, dans le cadre du budget global de fonctionnement de l'association, s'élève pour l'année 2016 à 225.003 € étant entendu qu'un acompte de 56.250,75 € a été versé conformément à la délibération n° 16/35 du 22 janvier 2016. Dans l'attente du rapport d'activité 2015 de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et des comptes certifiés 2015, le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 123.750 € est accordé. Le solde, d'un montant de 45.002,25 € sera versé à réception des dites pièces justificatives.

16/304 Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes au titre du 6ème PLIE - Subvention 2016.

Adopté à

l'unanimité La Loi de Lutte contre les Exclusions et la circulaire d'application ont confirmé les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans leur double fonction : mise en cohérence au plan local des politiques en matière d'insertion et d'emploi et organisation de parcours d'insertion individualisés permettant à des personnes exclues du marché du travail d'accéder à un emploi durable. La participation de la Ville dans le cadre du budget de

fonctionnement du PLIE, portée par la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, s'élève pour 2016 à 760.000 € étant entendu qu'un premier acompte de 190.000 € a été versé conformément à la délibération n° 16/34 du 22 janvier 2016. Dans l'attente du rapport d'activité 2015 et des comptes certifiés 2015 de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes dans le cadre du PLIE, le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 418.000 € est accordé. Le solde, d'un montant de 152.000 € sera versé à réception de ces pièces justificatives.

16/305 Association Réussir la Mission Locale de Lille - Subvention 2016.

Adopté à

l'unanimité La Mission Locale assure des services d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en charge dans leur globalité. Pour l'année 2016, la convention précise les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme : le montant total de la subvention attribuée par la Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme à la Mission Locale de Lille en 2016 s'élève à 1.429.188 € pour la Ville de Lille et 81.000 € pour la Commune associée de Lomme, soit un total global de 1.510.188 € au titre de sa participation aux actions 2016 de Réussir La Mission Locale de Lille sur un budget global de l'association 5.469.802 €. Un premier acompte de 340.447 € a été versé à l'association Réussir la Mission Locale de Lille conformément à la délibération n° 16/36 du 22 janvier 2016. Dans l'attente du rapport d'activité 2015 et des comptes certifiés 2015 de l'association Réussir la Mission Locale de Lille, le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 774.583 € est accordé. Le solde, d'un montant de 278.758 €, sera versé à réception de ces pièces justificatives.

AFFAIRES MILITAIRES

16/306 Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie - Subvention.

Adopté à

l'unanimité Pour l'accompagner dans ses actions, l'association sollicite une subvention de 1.000 € au titre de 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

CASINO

16/307 Casino - Dossier de demande de renouvellement d'autorisation de jeux.

Adopté à

l'unanimité Par convention de concession du 11 octobre 2006, la Ville de Lille a confié à la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT) la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino comprenant les activités jeux, restauration, animation et parkings sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Lille. Le casino est ouvert depuis le 12 mars 2010. Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, la SLAT doit soumettre à la commission supérieure des jeux du Ministère de l'Intérieur un dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de jeux, qui expire le 30 septembre 2016. L'avis du Conseil Municipal sur la demande de renouvellement doit être joint. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de jeux transmis par le concessionnaire.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

**16/308 Quartiers de Saint-Maurice Pellevoisin et de Fives - Garages sis 27 bis et 53 bis rue
Adopté à Laplace et 276 rue Pierre Legrand - Fixation du loyer.**

l'unanimité

La Ville est propriétaire de garages qu'elle a achetés dans le but de réaménager le site Pilon/Laplace/Cafac et le site autour de FCB. Dans l'attente de la réalisation des projets, elle propose ses garages à la location. Il convient de fixer le montant du loyer.

**16/309 Quartier de Lille-Sud - Immeuble communal sis à Lille 24 rue Simons - Fixation du
Adopté à loyer des logements mis à disposition de SOLIHA Métropole Nord.**

l'unanimité

La Ville met à disposition de SOLIHA Métropole Nord (ancien PACT), par bail du 8 mars 2012, trois studios situés dans l'immeuble communal sis 24 rue Simons à Lille. Les locaux sont utilisés pour du relogement de familles en difficulté à des fins d'hébergement temporaire dans le cadre du Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne. Le dernier locataire de la Ville a quitté son logement au cours de l'année 2015. Sur cette base, il est apparu judicieux de le mettre également à disposition de SOLIHA. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le tarif à appliquer pour la mise à disposition de ces quatre studios à SOLIHA.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

16/310 **Politique de la Ville - Charte métropolitaine de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).**
Adopté à l'unanimité

La charte métropolitaine de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) constitue une annexe annoncée du contrat de ville d'agglomération signé le 15 juillet 2015. Elle pose le cadre opérationnel de mise en œuvre de la GUSP, en donnant une définition commune de la GUSP, qui permet d'identifier sept enjeux prioritaires, en définissant le rôle de chacun dans le pilotage de la démarche dans une logique de subsidiarité qui place la conduite des plans d'action locaux sous le pilotage de villes, tout en permettant à la Métropole Européenne de Lille d'agir au profit de ces plans d'action, ainsi que sur les sujets nécessitant une réflexion d'envergure intercommunale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette charte.

16/311 **Politique de la Ville - Subventions aux associations.**
Adopté à l'unanimité

La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Afin de poursuivre dans cette voie, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires, pour un montant de 26.762 €

16/312 **Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir, adultes relais et coordinateurs - Subventions - Conventions.**
Adopté à l'unanimité

Afin de soutenir le dispositif des emplois d'avenir destinés aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés et résidant notamment dans les quartiers prioritaires, la Ville de Lille accompagne les associations pour la création d'emplois d'avenir en lien avec l'Etat. Dans ce cadre, la Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement de douze postes d'emploi d'avenir et d'un poste de coordinateur au sein de l'association Fédération des Centres Sociaux, le renouvellement de deux postes d'emploi d'avenir au sein de l'association Point Services aux Particuliers. La Ville de Lille propose de soutenir également le renouvellement de deux postes d'adulte relais au sein de l'association Centre social Marcel Bertrand. De plus, la présente délibération apporte modification du dispositif pour quatre associations ayant précédemment fait l'objet d'une délibération : EPHATA, Olympique Lille-Sud, Zem Théâtre et Judo Club du Faubourg de Béthune.

16/313 Balades de l'été 2016 - Modalités d'organisation - Tarification.

Adopté à

l'unanimité Les Balades de l'été consistent à organiser des sorties d'une journée dans tous les quartiers de la ville, pour un public familial, pendant les mois de juillet et août. Cette année, pour s'adapter à l'évolution des demandes des habitants, l'organisation de ces sorties pourra être portée par les Mairies de quartier ou par une structure associative, en lien avec les Mairies de quartier. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les limites de la participation des usagers à l'organisation de ces balades, soit 2 € 3 € ou 4 € par personne (gratuité pour les enfants de moins de deux ans) dans les quartiers concernés, après avis favorable des Conseils de Quartier, lorsque la Mairie de quartier porte la sortie.

16/314 Quartier Faubourg de Béthune - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain à Concorde.

Adopté à

l'unanimité

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet de renouvellement urbain à Concorde, retenu dans le cadre du NPNRU au titre des projets d'intérêt national.

CITOYENNETÉ

16/315 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (9 demandes de subventions), Lille-Centre (3 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (1 demande de subvention), Fives (3 demandes de subventions), Lille-Sud (13 demandes de subventions), Lille-Moulins (4 demandes de subventions), Saint-Maurice Pellevoisin (4 demandes de subventions), Vauban-Esquermes (3 demandes de subventions), Vieux-Lille (1 demande de subvention) et Wazemmes (1 demande de subvention).

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Lise DALEUX

ESPACES VERTS

16/316 Animation des parcs et jardins - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité

Le Jardin des Cultures est un espace public participatif dédié à la pratique du jardinage créé dans le cadre du Grand Projet Urbain « Nice-Cannes ». Il se compose d'un ensemble de 34 jardins familiaux, d'un jardin d'insertion, d'une parcelle collective, de plusieurs vergers et d'une promenade publique. Les associations Entrelianes, Des Jardins et des Hommes et Lille Sud Insertion ont sollicité la Ville de Lille pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de ce projet. L'association Entrelianes a également sollicité la Ville de Lille pour le projet « Jardin aux Papillons » qui a pour vocation d'impliquer les habitants du quartier des Bois-Blancs à redécouvrir les richesses naturelles de leur quartier. Enfin, l'association Nord Nature Chico Mendès a sollicité la Ville de Lille dans le cadre du projet "BiodiVert, pour un développement participatif de la connaissance de la biodiversité ordinaire de nos espaces verts". Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'attribution des subventions à ces associations.

16/317 Vieux-Lille - Jardin écologique de la Poterne - Mise à disposition à titre gracieux.

Adopté à

l'unanimité

Afin de valoriser cet écrin de verdure qu'est le Jardin écologique de la Poterne et le rendre accessible au public, la Ville de Lille souhaite autoriser la mise à disposition du Jardin à l'association Lisières. Cette dernière propose d'en assurer la gestion et l'animation. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition à titre gracieux du Jardin écologique.

16/318 Organisation de la "Fan Zone" UEFA Euro 2016 - Gratuité de la mise à disposition de parcelles du parc Henri Matisse.

Adopté à

l'unanimité

La manifestation de football UEFA Euro 2016, 15ème édition du tournoi, se déroule en France à partir du 10 juin jusqu'au 10 juillet 2016. La Métropole Européenne de Lille a été retenue par l'UEFA comme l'un des sites permettant d'accueillir cet événement et recevra, à ce titre, six rencontres au stade Pierre Mauroy. En complément du tournoi, la MEL propose à destination des supporters une « Fan Zone » au cœur de Lille, espace gratuit de retransmission des matchs sur écrans géants situés sur le parc Henri Matisse et la place François Mitterrand. Cette manifestation de grande ampleur, pouvant accueillir jusqu'à 25 000 personnes, nécessite des aménagements temporaires ainsi qu'une remise en état du site occupé. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition des parcelles.

16/319 **Gratuité de la mise à disposition du jardin participatif et éducatif place du Vieux**
Adopté à **Marché aux Chevaux auprès du Café Citoyen.**
l'unanimité

La Ville de Lille a été sollicitée par le Café Citoyen afin de les autoriser à végétaliser le pied du tilleul, sis place du Vieux Marché aux Chevaux, à l'angle des rues du Molinel et Court Debout. Ce jardin prend la forme d'un bac au pied d'un arbre où seront cultivées des plantes aromatiques, potagères et ornementales adaptées à l'écosystème local. La volonté du Café Citoyen est de pérenniser cette jardinière qui sera gérée par cette structure en concertation avec les riverains et en favorisant leur participation au projet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition du jardin participatif.

16/320 **Promotion du patrimoine légumier et céréalié régional - Conservation de la**
Adopté à **collection du verger historique du Jardin Vauban - Partenariat entre la Ville de**
l'unanimité **Lille et Espaces Naturels Régionaux.**

Espaces Naturels Régionaux a pour vocation, au travers du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), d'assurer sur le long terme la sauvegarde et la mise en valeur des espèces domestiques régionales issues du domaine animal et végétal. La Direction Parcs et Jardins de la Ville de Lille regroupe et anime plusieurs structures pédagogiques et scientifiques que sont : le jardin d'arboriculture fruitière du Jardin Vauban, la ferme éducative Marcel Dhénin et les carrés botaniques du Jardin des Plantes. La Ville concourt ainsi aux objectifs de conservation, de diffusion et de sensibilisation. Dans ce cadre, le syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux a sollicité la Ville de Lille pour l'octroi d'une subvention. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.250 €

PARC ZOOLOGIQUE

16/321 **Parc Zoologique de Lille - Subventions aux associations.**

Adopté à
l'unanimité

Dans le cadre des actions de conservation menées par le Parc Zoologique, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement d'actions initiées par diverses associations : l'association Kalaweit pour la conservation des primates asiatiques dans leur milieu naturel et l'association Helpsimus pour la protection des populations de grands hapalémurs. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 1.250 € aux associations précitées.

FERME PÉDAGOGIQUE

16/322 **Ferme pédagogique Marcel Dhenin - Subvention à l'association Animavia au titre de**
Adopté à **l'année 2016.**

l'unanimité

La ferme pédagogique Marcel Dhenin, située au Parc des Dondaines dans le quartier de Fives, est un outil municipal de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. L'un de ses objectifs est de contribuer à la préservation du patrimoine génétique local à travers le cheptel et le végétal. Dans ce cadre, l'association Animavia, partenaire de la ferme pédagogique, met à disposition un cheptel adapté aux activités et participe à travers la proposition d'ateliers à cette politique d'ouverture sur les publics. Pour 2016, l'association sollicite l'octroi d'une subvention de 20.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention à l'association Animavia.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Jacques RICHIR

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- 16/323** **Quartiers du Vieux-lille et du Centre - Projet de requalification des espaces publics du secteur des Urbanistes - Bilan de la concertation préalable.**
Adopté à l'unanimité
- Les objectifs du projet de requalification des espaces publics du secteur des Urbanistes et les modalités de lancement de la concertation préalable ont été adoptés par délibération n° 15/470 du 2 octobre 2015. Le présent rapport établit le bilan de cette concertation préalable.
- 16/324** **Mise à disposition, exploitation et maintenance des mobiliers urbains publicitaires et des colonnes porte-affiches implantés sur le territoire de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Autorisation de signer le marché public et la concession de services.**
Adopté à la majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature, d'une part, de la convention de concession relative à la mise à disposition, l'exploitation et la maintenance des mobiliers urbains publicitaires de 8 m² et des colonnes porte-affiches, conformément à l'avis de la Commission de délégation de services publics et, d'autre part, du marché relatif à l'exploitation et la maintenance des mobiliers urbains publicitaires de 2 m² ainsi que des panneaux d'expression libre, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres. L'ensemble des dispositifs concernés se trouve implanté sur le territoire de la ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

GESTION DE LA VOIRIE

- 16/325** **Dénomination des rues, places, squares et équipements.**
Adopté à l'unanimité
- La Commission de dénomination des sites, réunie le 28 avril, propose au Conseil Municipal d'acter la proposition de dénomination suivante : allée Madeleine Martinache, tenant cour Ouest aboutissant rue Vaucanson.

FÊTES ET ANIMATION

- 16/326** **Comité d'animation des Bois-Blancs - Subvention.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € au Comité d'animation des Bois-Blancs, pour des animations de quartier.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

16/327 **Qualité des sols et jardins familiaux - Contrat de service de recherche et**
Adopté à **développement entre la Ville et l'Institut Supérieur d'Agriculture.**
l'unanimité

Au cours de la période 2012/2015, la Ville de Lille et le LGCgE-ISA Lille ont participé à un programme national soutenu par l'Agence Régionale de la Recherche autour de la thématique de la qualité des sols et des jardins familiaux. Au cours de ce travail, neuf sites (quatre jardins familiaux et cinq jardins partagés) ont été étudiés. Aujourd'hui, la Ville de Lille et l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille souhaitent poursuivre leur partenariat. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer une convention entre la Ville de Lille et le LGCgE-ISA Lille dans le but de soutenir les recherches menées par ce laboratoire de recherche. Les résultats viendront renforcer les connaissances de la Ville sur la thématique des jardins familiaux et de la qualité des sols. Ils apporteront également un éclairage utile dans le cadre du volet de l'agriculture urbaine du PIA sur le secteur de Concorde. Il est également proposé au Conseil Municipal de verser à l'ISA Lille une participation financière à hauteur de 8.000 €TTC par an, pendant trois ans (de 2016 à 2018 inclus), soit une dépense totale de 24.000 €TTC sur trois ans.

16/328 **Qualité de l'air intérieur et extérieur et bruit - Projet Scol'air, étude multi- exposition**
Adopté à **air et bruit dans les écoles de la ville - Convention de partenariat de recherche entre**
l'unanimité **le CEREMA et la Ville de Lille.**

Par délibération n° 16/210 du 18 mars 2016, le Conseil Municipal a adopté une convention cadre de partenariat de recherche dans le domaine de la qualité de l'air intérieur et extérieur, et du bruit avec le CEREMA. Aujourd'hui, le CEREMA et la Ville de Lille souhaitent développer une nouvelle fiche action comme le prévoit la convention cadre. Cette nouvelle action, intitulée "Projet Scol'Air : Etude Multi-exposition air et bruit dans les écoles de la ville de Lille" vise à étudier en continu et en temps réel les paramètres de qualité de l'air intérieur et extérieur mais également les paramètres acoustiques sur les personnes fréquentant ces établissements. Le coût de cette action est intégralement supporté par le CEREMA. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat de recherche entre le CEREMA et la Ville permettant la réalisation de cette action.

16/329 **Projet d'aménagement Saint- Sauveur - Evaluation d'Impact Santé - Avenant n° 2 à**
Adopté à **la convention de recherche avec l'EHESP.**
l'unanimité

Depuis 2014, la Ville de Lille s'est engagée dans la mise en œuvre d'une Evaluation d'Impact Santé (EIS) pour le projet d'aménagement Saint-Sauveur. Pour la réalisation de l'EIS, la Ville de Lille a souhaité s'entourer de partenaires experts pour son montage et sa mise en œuvre. La Ville a ainsi signé, en juin 2014, une convention de partenariat de recherche avec notamment l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique puis, en juin 2015, un avenant à la convention. Aujourd'hui, le travail identifié dans le cadre de l'avenant n'est pas finalisé. Afin de terminer les actions identifiées dans le cadre de l'avenant n° 1, il est proposé de signer un nouvel avenant à la convention de partenariat initiale afin de la prolonger pour une durée de 4 mois, sans aucun impact financier.

OCCUPATION COMMERCIALE
DU DOMAINE PUBLIC

16/330 **Food trucks - Lancement d'un appel à propositions - Modification des tarifs des redevances d'occupation du domaine public.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille lance un appel à propositions pour l'exploitation de sites ayant vocation à accueillir des food trucks. Les camions de restauration, dits "food-trucks", font aujourd'hui partie du quotidien de nombreux Lillois mais leur activité ainsi que leur installation ne sont pas encadrées. L'objectif principal de cet appel à propositions est d'accueillir sur le territoire de la ville des food-trucks dont les exploitants seront sélectionnés sur la qualité de leur projet en matière de gastronomie et la complémentarité avec l'offre existante. Le lancement de cet appel à propositions nécessite de revoir les tarifs des redevances d'occupation du domaine public actuellement en vigueur pour cette catégorie d'usagers. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des redevances d'occupation du domaine public, qui seront applicables à ces usagers.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

16/331 **Ecoles publiques, restaurants scolaires et structures municipales - Renouvellement**
Adopté à **du marché de fourniture et d'installation de mobilier scolaire pour la Ville de Lille et**
l'unanimité **ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.**

Par délibération n° 12/247 du 2 avril 2012, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition et l'installation de mobilier éducatif général et de tableaux d'écriture pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes. Ces fournitures permettent notamment aux services en charge des besoins éducatifs et scolaires, de la restauration scolaire mais aussi les services de la Bibliothèque Municipale de doter les locaux en mobilier nécessaire au bon fonctionnement des structures concernées. Les deux marchés résultant de cette consultation arrivent à échéance au 28 août 2016. Il convient donc de lancer une consultation suivant la procédure de l'accord-cadre avec émission de bons de commande conformément aux articles 78-II-2° et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

16/332 **Accueils périscolaires et extrascolaires - Règlements intérieurs.**

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille et ses Communes associées gèrent directement des accueils périscolaires (avant, après l'école et les NAP) et extrascolaires (mercredis et vacances). A ce titre, les équipes sont confrontées au quotidien à différents problèmes de respect des règles de fonctionnement (respect des horaires notamment). Il apparaît aujourd'hui nécessaire de clarifier ces règles en les posant sous la forme d'un règlement intérieur. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires.

PARENTALITÉ

16/333 **Parentalité - Subventions 2016.**

Adopté à

l'unanimité

La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2016, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale tout en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, dont les actions de soutien aux parents répondent aux critères définis par la Ville pour l'attribution d'une aide financière, pour un montant total de 171.350 €

CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

DROITS DE L'HOMME

16/334 **Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les discriminations – 3^{ème}**
Adopté à **répartition.**
l'unanimité

La Ville de Lille s'est engagée depuis plusieurs années à lutter contre les discriminations, favoriser l'accès aux droits et promouvoir les droits de l'homme. Dans ce cadre, il est proposé d'octroyer une subvention à quatre associations, pour un montant total de 11.000 €

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

CONSEIL DES AÎNÉS

16/335 **Conseil Lillois des Aînés - Modification du règlement intérieur.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur modifié du Conseil Lillois des Aînés.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

16/336 **Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations.**

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à ses droits. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total 47.000 €

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Franck HANOH

SÉCURITÉ

16/337 **Adhésion au groupement de commandes mis en oeuvre par la Métropole Européenne de Lille en vue de mutualiser l'acquisition et la maintenance d'équipements de vidéoprotection.**
Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de groupement de commandes mise en oeuvre par la Métropole Européenne de Lille afin de mutualiser l'acquisition et la maintenance d'équipements de vidéoprotection.

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

16/338 **Plan d'actions de prévention - Programmation 2016 - Deuxième répartition.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, la Ville de Lille propose de soutenir deux actions, pour un montant total de 4.500 € entrant dans le cadre du programme local d'actions mené pour l'année 2016, sur les axes prioritaires de sécurisation des espaces publics et accompagnement des populations fragilisées.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

16/339 **Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais.**
Adopté à l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, des contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Quatre de ces demandes répondent aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal (par exemple circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

16/340 **Projets Jeunesse 2016 - Aide aux projets associatifs de jeunesse - Soutien à l'Union Française de la Jeunesse.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : 35.000 € à l'association Union Française de la Jeunesse ; 4.000 € à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville et 2.500 € à l'association NASDAC.

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

16/341 **Subventions aux opérateurs Cinéma, Audiovisuel et Arts Numériques.**
Adopté à la majorité

En accord avec les axes politiques, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorise l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 36.500 €

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

16/342 Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et de prendre acte des prêts consentis par anticipation.

16/343 Subventions aux opérateurs culturels.

Adopté à

l'unanimité En accord avec les axes politiques, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorise l'accès au plus grand nombre. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 140.100 €

16/344 Financement des échanges culturels internationaux - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'Institut Français.

Adopté à la majorité

Dans un souci de développer sa politique culturelle et de soutenir les échanges artistiques internationaux, la Ville de Lille a tissé depuis 1999 un partenariat avec l'Institut Français, dont les termes sont fixés par une convention triennale approuvée par délibération n° 11/1080 du 12 décembre 2011. Le partenariat permet à de nombreux artistes lillois d'intégrer de grands temps forts de la programmation internationale, notamment dans les villes jumelées avec la Ville de Lille, telles que Oujda, Cologne, Naplouse ou Wrocław, Capitale Européenne de la Culture en 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 30.000 € à l'Institut Français.

16/345 Palais des Beaux-Arts - Dépôt d'œuvres de Carole Fékété.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter en dépôt les œuvres de l'artiste photographe contemporain Carole Fékété.

16/346 Palais des Beaux-Arts - Restauration des statues d'Orchies - Recours au mécénat des PME régionales.

Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recours au mécénat pour le financement de la restauration de statues du 16ème siècle représentant Sainte Agnès et Sainte Marie-Madeleine.

**16/347 Palais des Beaux-Arts - Mécénats Caisse des Dépôts et Consignations et M comme
Adopté à Mutuelle.**

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les mécénats proposés par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 7.000 € et M comme Mutuelle, pour un montant de 15.000 €

**16/348 Palais des Beaux-Arts - Dépôts d'oeuvres de Pharaon de Winter à Bailleul, d'Otto
Adopté à Weber à Concarneau et de divers objets égyptiens à Rueil-Malmaison.**

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt des oeuvres suivantes : Pharaon de Winter au musée Benoît-de-Puydt de Bailleul, Otto Weber au musée de Pont-Aven de Concarneau et divers objets égyptiens au musée d'histoire locale de Rueil-Malmaison.

**16/349 Musée d'Histoire Naturelle - Dépôt des collections naturalistes du Musée de
Adopté à Boulogne-sur-Mer.**

l'unanimité

A la suite de sa fermeture en 2002, le Musée d'Histoire Naturelle de Boulogne-sur-Mer a déposé une partie de ses collections au Musée d'Histoire Naturelle de Lille. Aujourd'hui, la Ville de Boulogne-sur-Mer souhaite officialiser le retrait d'appellation du musée auprès du Haut Conseil des Musées de France qui entérinera en 2017 la disparition administrative du muséum et de son appellation "Musée de France". A cette fin, la Ville de Boulogne-sur-Mer doit mettre à jour la convention de dépôt des collections déposées au Musée d'Histoire Naturelle de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de cette convention de dépôt.

**16/350 Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec le département "Restaurations" de
Adopté à l'Institut National du Patrimoine.**

l'unanimité

Le département des restaurateurs de l'Institut National du Patrimoine forme des élèves restaurateurs. Pour ce faire, l'INP est demandeur d'oeuvres à restaurer à la fois pour de petites restaurations au cours du cursus tout comme de travaux de fin d'étude (oeuvres nécessitant de nombreuses heures de travail). Le Musée d'Histoire Naturelle de Lille serait volontaire pour proposer à leur étude trois oeuvres par an. Ce partenariat permettrait ainsi au musée une prise en charge de certaines de ces restaurations mais, au-delà, renforcerait son lien avec l'Institut National du Patrimoine, ce qui contribue à son rayonnement. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de partenariat y afférant.

**16/351 Maisons Folie Moulins, Wazemmes et le Flow - Convention de partenariat avec Lille
Adopté à la Métropole Habitat.**

majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre les maisons Folie, le Flow et Lille Métropole Habitat dans le cadre de mise à disposition de places exonérées pour la programmation 2016/2017.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

16/352 Solidarité internationale et éducation au développement - Subvention à diverses associations.
Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention aux associations suivantes : 37.000 € à la Fondation de Lille, 2.500 € à Cap solidarité Alimenterre, 1.000 € à Baobab, 1.500 € à Taske et 3.000 € au Groupe A Coopérative culturelle.

16/353 Coopération Lille Naplouse - Subvention à diverses associations.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes : 3.000 € au Choeur Régional Hauts de France, 2.000 € à Music Fund et 1.500 € à Musique Expansion Animation.

16/354 Coopération Lille Saint-Louis du Sénégal - Subvention à diverses associations.
Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention aux associations suivantes : 700 € à La Goutte d'Eau et 5.000 € à Krysalide diffusion.

16/355 Appel à projet "Mobilité Internationale" - Subvention à diverses associations - Admission en recettes d'une subvention.
Adopté à la majorité

La Ville de Lille a répondu à l'appel à projet "Mobilité Internationale" du Ministère des Affaires Etrangères. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention aux associations partenaires du projet et admettre en recettes la subvention d'un montant de 12.373 €

16/356 Développement urbain durable - Patrimoine Naplouse - Fonds conjoint franco-palestinien - Subvention au CAUE du Nord.
Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 3.200 € au CAUE du Nord.

16/357 **Coopération entre Lille et Wroclaw - Wroclaw 2016, capitale européenne de la**
Adopté à la **culture - Subvention à la Fondation Avant Art pour le week-end "Lille meets**
majorité **Wroclaw : 2004-2016" - Convention entre la Ville de Lille et la Fondation Avant Art.**

Dans le cadre de la coopération entre Lille et Wroclaw, un week-end Lille à Wroclaw sera organisé en novembre 2016 lors de la clôture de Wroclaw 2016, capitale européenne de la culture. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à la Fondation Avant Art pour l'organisation de ce week-end avec les acteurs culturels lillois participant à cet évènement.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Estelle RODES

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

16/358 **Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - Etude relative aux dynamiques sociales de peuplement - Convention de groupement de commandes**
Adopté à l'unanimité **entre la Ville et LMH.**

Dans le cadre du protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat ont identifié la nécessité de mener une étude visant à affiner les connaissances sur les stratégies des parcours résidentiels des habitants du secteur Concorde en vue du renouvellement urbain du quartier. Cette étude sera lancée en groupement de commandes entre Lille Métropole Habitat (LMH) et la Ville de Lille, désignée coordonnateur du groupement de commandes. Il est demandé au Conseil Municipal, notamment, d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre LMH et la Ville pour la réalisation de cette étude.

16/359 **Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - Etude de sûreté et sécurité publiques - Convention de groupement de commandes entre la MEL, la Ville et Lille et Lille Métropole Habitat - Désignation des représentants de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat ont identifié la nécessité de mener une étude de sûreté et sécurité publiques sur le secteur Concorde en vue du renouvellement urbain du quartier. Cette étude sera lancée en groupement de commandes entre la Ville de Lille, Lille Métropole Habitat et la MEL, désignée coordonnateur du groupement de commandes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes permettant la réalisation de cette étude, et d'élire le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Ville dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

**16/360 Quartier Faubourg de Béthune - Secteur Concorde - NPNRU - Programme
Adopté à d'investissement d'avenir "Ville et territoires durables" - Convention attributive de
l'unanimité subvention de la phase de maturation du projet.**

Suite à la signature de la convention cadre pour la phase de maturation du projet au Conseil Municipal du 18 mars 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention attributive de subvention de la phase de maturation du projet dans le cadre du PIA Ville durable et solidaire. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine participe au financement des études définies dans la convention cadre. Elle fixe les montants prévisionnels et le cadre précis du financement des études conduites sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lille.

**16/361 Immeuble sis 40 rue de Thumesnil appartenant à VILOGIA - Déclaration d'intention
Adopté à de démolir - Avis de la Commune.
l'unanimité**

La MAJT a libéré une partie du site qu'elle occupe actuellement rue de Thumesnil. Le bâtiment vacant est fortement dégradé. Vilogia a procédé aux études afin de déterminer les conditions pour réinvestir le site. Celles-ci conduisent à acter la démolition du site. Vilogia va réaliser, à l'issue de la démolition, une opération de logements en accession afin de diversifier la structure du parc de logements de ce secteur du quartier de Moulins en accord avec les objectifs de la Municipalité en termes de renouvellement urbain et social.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RESSOURCES HUMAINES

16/362 Fonctionnement et rémunération des formateurs internes.

Adopté à

l'unanimité Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a validé les principes de rémunération des formateurs internes à la Ville. Afin de répondre au mieux aux demandes des services, il est proposé au Conseil Municipal des aménagements à certains de ces principes.

**16/363 Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peinture -
Adopté à Prise en charge des frais relatifs à la venue de stagiaires de l'Université de Paris I.
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais relatifs à la venue de stagiaires de l'Université de Paris I pour la campagne de dépoussiérage des collections de peinture.

**16/364 Conservatoire à Rayonnement Régional - Renouvellement de la mise à disposition
Adopté à d'un professeur d'enseignement artistique titulaire auprès de la Ville de Lille.
l'unanimité**

La Ville de Lille, en partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil Général du Nord, propose au sein du collège de Moulins des classes à horaires aménagés « voix », depuis la rentrée scolaire de septembre 2015. Afin de coordonner ce projet, il est fait appel à un professeur d'enseignement artistique titulaire, Madame Pascale Diéval, qui dirige un projet similaire sur la Commune de Wasquehal, dans le cadre d'une mise à disposition. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la poursuite de cette disposition.

**16/365 Conservatoire à Rayonnement Régional et écoles municipales de musique - Taux de
Adopté à rémunération pour les vacances des intervenants.
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier les taux de vacances des intervenants pédagogiques et artistiques à compter du 1er août 2016. Les montants sont actualisés en prenant en compte l'augmentation du point d'indice et arrondis. Par ailleurs, dans la précédente délibération, il n'existait que 3 taux de rémunération pour les solistes : les montants fixes de 1.034,49 €, 2.068,98 € et 3.103,46 €, en fonction de la notoriété. Il est proposé d'appliquer des fourchettes de rémunération allant de 300 € à 3.122 € bruts. Pour les chefs d'orchestre (étendus aux chorégraphes et metteurs en scène), les fourchettes allaient de 2.042,35 € à 10.211,75 €, il est proposé des fourchettes de 500 € à 10.273 €

MARCHÉS PUBLICS

- 16/278** **Lille Grand Palais - Avenant n° 5 au contrat entre la SEM Lille Grand Palais et la Ville - Prolongation d'une année du contrat.**
Adopté à l'unanimité
Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer sans suite la procédure de renouvellement de la DSP Lille Grand Palais et de prolonger d'une année le contrat actuel.
- 16/366** **Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.**
Adopté à l'unanimité
Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

ACHATS TRANSVERSAUX

- 16/367** **Restauration et reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil - Adhésion de la Ville au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord - Convention constitutive du groupement de commandes.**
Adopté à l'unanimité
La Ville de Lille souhaite rejoindre le groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil des collectivités et établissements publics du Nord, qui garantit des prestations conformes à la réglementation et à des coûts adaptés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention constitutive de ce groupement de commandes.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

- 16/368** **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT).**
Adopté à la majorité
Contrairement aux organisations locales CGT, CFDT, FO, UNSA, CFE-CGC, CFTC, SOLIDAIRES, relogées depuis novembre 2012 au sein des locaux de la Nouvelle Bourse du Travail, l'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT) est locataire dans le parc privé. Dans un souci d'équité de traitement de l'ensemble des organisations syndicales présentes sur le territoire de la Commune, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.245 € à l'Union Locale des Syndicats CNT de Lille correspondant à la participation de la Ville au coût du loyer annuel payé par la CNT.
- 16/369** **Fixation d'un loyer pour les organisations syndicales de la Bourse du Travail.**
Adopté à l'unanimité
Lieu symbolique de solidarité salariale et de l'histoire métallurgique, les anciens bureaux administratifs de Fives Cail Babcock sont devenus pour partie la Bourse du Travail. En novembre 2012, ils ont été mis à disposition des unions syndicales professionnelles suivantes : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA. Compte tenu de la vocation sociale de ces entités, de leur mission d'intérêt public et de leur implication dans la vie de la collectivité, la Ville décide de mettre ces locaux à la disposition des organisations syndicales au prix de 21,50 €HT le m². Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le loyer desdits locaux à 21,50 €HT le m², soit 25,80 €TTC le m².

**16/370 Attribution de subventions de fonctionnement aux organisations syndicales hébergées
Adopté à la majorité à la Bourse du Travail.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, d'un montant total de 479.093 €, allouée au titre de l'année 2016, aux unions locales des syndicats lillois hébergées au sein de la Nouvelle Bourse du Travail afin de soutenir leurs actions (permanences ouvertes à l'ensemble des Lillois, forums syndicaux, journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés), l'ensemble des activités de ces organisations syndicales étant destiné à prévenir les conflits du travail au niveau local.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Xavier BONNET

COMMERCE

16/371 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses unions commerciales et associations.**
Adopté à l'unanimité

En 2016, plusieurs unions commerciales et associations souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Le budget prévisionnel total des opérations est estimé à 18.909,05 € La subvention totale sollicitée au titre du PLA Commerce s'élève à 10.328,38 € dont 5.084 € pour la Ville, au titre de la délégation Commerce et Marchés de plein air.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

16/372 Attribution de subventions d'organisation aux associations sportives lilloises.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 79.862 €

16/373 Sport - Aide à la prise de la licence sportive en club à destination des familles lilloises - Reconduction du dispositif pour la saison 2016/2017.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la reconduction, pour la saison 2016/2017, du dispositif d'accompagnement à la prise de la licence sportive à destination des enfants lillois âgés de 3 à 11 ans, mis en place l'année dernière afin de développer la pratique sportive et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de partenariat avec les clubs qui adhéreront au dispositif.

16/441 Complexe Sportif du Mont de Terre - Création d'un terrain de rugby et mise en accessibilité de la halle couverte.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de création d'un terrain de rugby et de mise en accessibilité de la halle couverte du Complexe du Mont de Terre dans le quartier de Fives et de solliciter une aide financière auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

16/374 **Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de**
Adopté à **handicap.**
l'unanimité

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 51.650 €

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

16/375 Subventions 2016 destinées aux associations oeuvrant pour l'inclusion sociale.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite, comme chaque année, poursuivre ses actions vis-à-vis des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui permet l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, elle travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 33.500 €

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

16/376 **Approbation du Compte Administratif - Villes de Lille, Hellemmes, Lomme -**
Adopté à la **Exercice 2015.**
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015 du budget des villes de Lille, Hellemmes et Lomme.

16/377 **Approbation des comptes de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2015 - Ville de**
Adopté à **Lille - Hellemmes - Lomme.**
l'unanimité

Le Comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé compte de gestion qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal.

16/378 **Ville de Lille - Lomme - Hellemmes - Exercice 2015 - Affectation des résultats.**
Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget de la Ville de Lille, Lomme, Hellemmes.

16/379 **Ville de Lille - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits -**
Adopté à la **Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements - Budget**
majorité **Supplémentaire 2016.**

Les dotations ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

16/380 **Budget Supplémentaire 2016 - Programmes d'équipement de la section**
Adopté à la **d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.**
majorité

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

16/381 **Subventions d'équipement versées par la Ville - Durées d'amortissement.**
Adopté à

l'unanimité Le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 a réformé la durée des amortissements des subventions d'équipements versées par les communes. En vertu de ce changement réglementaire, il y a lieu d'adopter de nouvelles modalités d'amortissements pour les subventions d'équipements versées.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

16/382 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2016.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 120.380 €

16/383 Porte de Paris - Travaux de restauration des couvertines de l'entablement -

Adopté à la

majorité

Pour assurer la sauvegarde de son patrimoine classé au titre des monuments historiques, la Ville engage des travaux de restauration des tables en plomb de la Porte de Paris qui protègent les entablements et permettent d'assurer l'étanchéité du monument. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de l'opération de travaux de restauration des couvertines de l'entablement.

16/384 Mise à disposition de locaux auprès de structures culturelles - Fixation du tarif

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille aide et conforte les associations et les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet artistique et culturel, et afin de permettre le déploiement de leurs activités, elle apporte son partenariat à différents organismes ou associations par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. A ce titre, la Ville établit des conventions avec les associations "Renaissance du Lille Ancien" et "Tango ? Tango !" pour la mise à disposition du Canal Saint-Pierre et de la Vieille Bourse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de ces locaux.

16/385 Sollicitation de prêts d'œuvres et de matériels auprès de la Direction du Patrimoine

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre des Journées du Patrimoine et des commémorations de la Grande Guerre, la Ville de Lille a reçu plusieurs sollicitations de prêts d'œuvres et de matériels, inscrits à l'inventaire des fonds patrimoniaux de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des contrats de prêts d'œuvres et de matériels à venir.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

16/386 **Fixation du montant du loyer des professeurs des écoles par rapport à la dotation de l'Etat.**
Adopté à l'unanimité

Suite à la circulaire préfectorale du 15 février 2016, le Conseil Municipal réactualise le montant annuel des loyers des professeurs des écoles jouissant d'un logement de fonction. Elle est fixée pour l'année 2015 à 2.808 €

16/387 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces demandes sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Centre (4 demandes de subventions), Lille-Sud (4 demandes de subventions) et Lille-Moulins (1 demande de subvention).

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

16/388 Programmation Droits des femmes – 3^{ème} répartition.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille s'est engagée à soutenir les associations à vocation féminine afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, de défendre les droits des femmes et lutter contre les violences qui leur sont faites. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de verser des subventions à deux associations, pour un montant total de 3.500 € Par ailleurs, le 22 janvier 2016, le Conseil Municipal avait autorisé l'octroi de subventions à l'association Initiatives Plurielles pour deux actions. Or, l'association a informé la Collectivité de sa mise en liquidation et la cessation de son activité. Il convient, de ce fait, d'annuler cette décision.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

POLITIQUE DU LOGEMENT

16/389 **Appel à projet 2016 - Subventions aux associations agissant dans le domaine du**
Adopté à **logement - Programmation.**
l'unanimité

L'appel à projets annuel de la délégation Logement pour 2016 a été lancé en janvier pour les thématiques suivantes : l'accès au logement, la défense des droits au logement, l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble et l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer des subventions à 14 associations, pour un montant total de 294.500 €

16/390 **Création d'un Organisme Foncier Solidaire - Avenant à la convention de groupement**
Adopté à **de commandes entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville - Convention de**
l'unanimité **financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville.**

La Ville de Lille a conclu le 12 décembre 2015, en exécution de la délibération municipale n° 15/671 du 27 novembre 2015, une convention de groupement de commandes avec la Métropole Européenne de Lille afin de confier une étude économique, juridique et financière pour la création d'un organisme foncier solidaire à un prestataire extérieur par le biais d'un marché à procédure adaptée. Cette convention prévoit que la Ville et la MEL participent, chacune, à hauteur de 50.000 € HT au financement de cette étude. Or, la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre des missions d'intérêt général qu'elle met en oeuvre en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, entend soutenir financièrement cette étude par le biais d'une subvention à hauteur de 16.667 € HT, soit 20.000 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de financement entre la CDC et la Ville pour la réalisation de cette étude, et la signature d'un avenant à la convention de groupement de commandes du 12 décembre 2015 fixant la nouvelle répartition des financements de l'étude.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Michel IFRI

RESTAURATION SCOLAIRE

16/391 **Groupes scolaires Léon Jouhaux et La Fontaine - Construction d'un office de**
Adopté à **restauration - Autorisation de signature des demandes de permis de construire.**
l'unanimité

Le groupe scolaire Léon Jouhaux dispose d'un restaurant scolaire sous-dimensionné ne répondant plus aux normes. Le groupe scolaire La Fontaine dispose d'un restaurant scolaire obsolète et trop exigü. Une consultation de maîtrise d'oeuvre a été lancée permettant la reconstruction de ces deux offices de restauration. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des demandes de permis de construire et tous documents y afférant.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

16/392 **Petite Enfance - Subventions 2016 - Centres sociaux.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions en direction des centres sociaux pour la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes enfants et de leur famille.

16/393 **Associations Petite Enfance - Subventions 2016.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention 2016 aux associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

16/394 **Conseil Municipal d'Enfants - Composition - Mandat 2015/2016.**

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la nouvelle composition du Conseil Municipal d'Enfants, à la suite de la démission ou de la radiation de certains membres du conseil.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**16/395 Plan Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire - Programmation
Adopté à 2016-2020.
l'unanimité**

Sur la base du bilan établi par le cabinet d'études, le CRIDA, missionné par la Ville de Lille, le Plan Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PLDESS) 2016-2020 est le fruit de consultations et d'échanges avec les élus et les techniciens des collectivités territoriales ainsi que les partenaires et les représentants des principaux réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des acteurs économiques. Ce PLDESS 2016-2020 repose sur une idée de continuité avec l'ancien PLDESS, avec quelques évolutions des axes stratégiques qui le structurent : Axe 1 : accompagner l'expérimentation et la coopération socio-économiques ; Axe 2 : soutenir l'émergence et accompagner la consolidation de services de proximité et d'activités économiques innovantes ; Axe 3 : renforcer l'ESS dans l'ensemble des politiques municipales, Axe 4 : animer le territoire et sensibiliser à l'ESS. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le quatrième PLDESS pour la période 2016/2020.

**16/396 Plan pluriannuel de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PLDESS) -
Adopté à Subvention à l'association La CoFabriK.
l'unanimité**

L'association La CoFabriK a pour objet la mutualisation de ressources dans le cadre de la gestion et l'animation d'un espace de travail partagé centré sur les activités d'artisanat d'art et leur promotion. L'association sollicite la Ville à hauteur de 9.000 € pour une aide au démarrage, notamment pour s'outiller et aménager des espaces, dont 8.500 € au titre de la délégation Économie Sociale et Solidaire et 500 € par la Mairie de quartier Lille-Moulins.

**16/397 Plan pluriannuel de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PLDESS) -
Adopté à Subvention à l'association Chair'ESS.
l'unanimité**

L'association ChairESS (Chaire interuniversitaire interdisciplinaire et citoyenne en économie sociale et solidaire) a pour objet de porter à la connaissance du grand public les formations disponibles en ESS dans la région, réaliser des études de marché sur les besoins en formation ESS et mettre en place des études et recherches dans le domaine de l'ESS. Elle lance une nouvelle activité à partir de septembre 2016 : étudier les initiatives économiques citoyennes menées « en commun », à commencer par celles qui sont menées sur le territoire de la Ville de Lille. La ChairESS sollicite la Ville de Lille, pour ce projet de recensement et d'étude. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association ChairESS.

16/398 Plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -

Adopté à Subvention à l'association Gabnor.

l'unanimité

Depuis 2006, le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord/Pas-de-Calais) réalise pour le Conseil Départemental du Nord une action de découverte et de sensibilisation d'acteurs sociaux de proximité aux produits issus de l'agriculture biologique. Dans ce cadre, le GABNOR a élargi depuis 2011 son action au territoire de la Ville de Lille. L'action « Le bio accessible à tous » offre l'opportunité de travailler avec le public cible sur des thèmes variés, touchant aussi bien à la santé, à l'éducation et à l'environnement. L'action s'adresse aux usagers d'équipements sociaux, dont la situation financière freine la consommation de produits « bio ». Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.564 €, dont 33 % dans le cadre du PLDESS, 33 % dans le cadre de la délégation Santé et 33 % dans le cadre de la délégation Développement Durable.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

16/399 **Bibliothèque municipale - Modification du règlement intérieur relative aux modalités de prêt.**
Adopté à
l'unanimité

Pour tenir compte de la mutualisation entre les médiathèques de Lille, Lomme et Hellemmes, il convient de modifier le nombre de prêts pour aboutir à une uniformité des pratiques de chaque bibliothèque. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

16/400 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adopté à **présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

16/401 **Concession de distribution d'électricité - Rapport d'activité du concessionnaire ERDF/EDF de l'année 2014.**
Le Conseil Municipal prend acte

Le concessionnaire de la distribution d'électricité à Lille est tenu, conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et à son cahier des charges, de produire un rapport d'activité annuel dans les six mois qui suivent la fin de l'année, qui doit être présenté à l'organe délibérant de l'autorité concédante. En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, la concession de distribution d'électricité et de gaz à Lille a été transférée de la Ville à la Métropole Européenne de Lille à compter du 1er janvier 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité du concessionnaire ERDF/EDF de l'année 2014. Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 9 juin 2016.

16/402 **Concession de distribution de gaz - Rapport d'activité du concessionnaire GRDF de l'année 2014.**
Le Conseil Municipal prend acte

Le concessionnaire de la distribution de gaz à Lille est tenu, conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et à son cahier des charges, de produire un rapport d'activité annuel dans les six mois qui suivent la fin de l'année, qui doit être présenté à l'organe délibérant de l'autorité concédante. En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, les concessions de la distribution d'électricité et de gaz à Lille ont été transférées de la Ville à la Métropole Européenne de Lille à compter du 1er janvier 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité du concessionnaire GRDF de l'année 2014. Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 9 juin 2016.

16/403 **Délégation de Service Public - Distribution de chaleur - Rapport d'activité du délégataire Résonor de l'année 2014.**
Le Conseil Municipal prend acte

Le délégataire de la distribution de chaleur à Lille est tenu, conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et à son cahier des charges, de produire un rapport d'activité annuel dans les six mois qui suivent la fin de l'année, qui doit être présenté à l'organe délibérant de l'autorité concédante. En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, la gestion des réseaux de chaleur à Lille a été transférée de la Ville à la Métropole Européenne de Lille à compter du 1er janvier 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité du délégataire Résonor de l'année 2014. Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 9 juin 2016.

**16/404 Lutte contre la précarité énergétique - Projet "Civigaz" - Convention de partenariat
Adopté à entre GRDF, l'association PSPE Lille Métropole et la Ville.
l'unanimité**

Engagée dans la lutte contre la précarité énergétique, la Ville de Lille (hors Lomme et Hellemmes) souhaite apporter son soutien, dans le cadre d'une convention de partenariat, au projet Civigaz, opération initiée par la collaboration entre GRDF et l'association PSPE Lille Métropole. Deux promotions de huit jeunes en service civique accompagneront, du 1er octobre 2016 au 30 juin 2017, des logements collectifs et les propriétaires occupants de logements individuels sur Lille, dans la maîtrise de leur énergie et la sensibilisation à la sécurité des installations intérieures de gaz. Il est prévu de réaliser ainsi 2 600 sensibilisations et 3 ateliers collectifs Sécurité gaz et Maîtrise de la demande en énergie avec les partenaires du territoire. Ce projet, sans engagement financier de la Ville de Lille, est financé à 50 % par l'Agence civique et 50 % par GRDF. La Ville de Lille s'engage à assurer l'accueil des volontaires au sein de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre GRDF, l'association PSPE Lille Métropole et la Ville.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

16/405 Soutien aux organismes de Santé - Subventions 2016.

Adopté à l'unanimité

La délégation Santé de la Ville de Lille apporte son soutien aux associations qui tendent à améliorer l'accès et l'accompagnement des personnes vers les soins. Elle a adhéré au Réseau Villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé et elle intervient dans ce domaine en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Région et le Département. L'objectif est d'agir en cohérence sur un territoire donné en matière de santé publique, de structurer une politique territoriale lisible et opérationnelle, de définir des orientations et des priorités clairement identifiées par tous : élus, institutionnels, secteur associatif, habitants. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 29.000 €

16/406 Pôles Ressources Santé - Subventions 2016.

Adopté à l'unanimité

Afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants en terme d'accès aux soins, la Ville de Lille a mis en place des Pôles Ressources Santé dans 5 quartiers en Politique de la Ville : Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Moulins, Fives et Wazemmes. Ces pôles ressources sont destinés à promouvoir la santé auprès de tous les habitants tout en fédérant des actions de prévention et en favorisant l'accès aux soins dans une dynamique de réseau. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à divers organismes, pour un montant total de 40.000 €

16/407 Alimentation Enfance, famille et modes de vie - Subventions 2016.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du programme municipal, la Ville a souhaité, à travers la délégation Santé, initié un projet « Alimentation Enfance – famille et modes de vie ». Il s'intègre dans une cohérence Politique de la Ville de Lille en matière de santé, nutrition et développement durable : Agenda 21 Santé. L'objectif de ce programme est d'amener, sans stigmatiser, les Lillois à adopter des habitudes alimentaires et des comportements adaptés et équilibrés mais aussi à choisir des modes de production et de consommation responsables. L'aide financière de la Ville est sollicitée pour la mise en oeuvre de projets entrant dans cette thématique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'aides financières à divers organismes, pour un montant total de 43.620 €

16/408 Dispositif réduction des risques liés à la toxicomanie - Cession à titre gratuit des trois échangeurs récupérateurs de seringues à l'association la Sauvegarde du Nord.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre d'une concertation partagée entre l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais Picardie, la Sauvegarde du Nord et la Ville de Lille, il a été décidé de céder, à titre gratuit, les échangeurs-récupérateurs de seringues à la Sauvegarde du Nord. L'association gèrera le dispositif. La Sauvegarde du Nord sera financée par l'ARS pour la réalisation de ces missions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession à titre gratuit des trois échangeurs-récupérateurs de seringues à l'association la Sauvegarde du Nord.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

16/409 Activités périscolaires et extrascolaires - Subventions aux centres sociaux.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique éducative, le Ville de Lille soutient les actions des centres sociaux par le versement de subventions annuelles. Cette délibération concerne le versement du 2eme montant et du solde de l'année 2016 et reprend également la compensation versée au titre de la réforme des rythmes scolaires aux associations gérant des accueils périscolaires ainsi qu'un rectificatif au titre de l'année 2014 pour certains centres sociaux.

16/410 Actions Éducatives - Éducation à l'image - Cinéma de poche - Subvention à l'association Cellofan.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du Projet Educatif Global, l'éducation à l'image et son analyse critique fait partie des axes éducatifs que la Ville de Lille porte sur les temps péri et extra scolaires. Suite à l'arrêt des ciné goûters, l'association Cellofan a proposé de mettre en oeuvre des sessions de visionnage de courts métrages suivis d'ateliers permettant aux enfants de prendre de la distance vis-à-vis de l'image et de développer leur esprit d'analyse. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5.500 € à l'association Cellofan.

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

16/411 Délégation Lutte contre l'illettrisme - Mise en oeuvre d'ateliers d'alphabétisation et d'actions de lutte contre l'illettrisme - Attribution de subventions.

Adopté à l'unanimité

Plusieurs associations ont sollicité le soutien de la Ville, sous forme d'attribution de subventions, afin de mener plusieurs actions dans le domaine de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme. Ces actions d'apprentissage ont pour objectif de renforcer l'autonomie, l'intégration sociale ainsi que la citoyenneté des personnes participant à ces ateliers. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : 6.750 € au Centre social du Vieux-Lille, 975 € à l'association La Clé, 2.000 € à l'association Les Mots pour l'Ecrire et 2.000 € à l'association Starter.

16/412 Délégation Soutien Scolaire - Alphabétisation - Lutte contre l'illettrisme - Subvention à l'AFEV.

Adopté à l'unanimité

L'aide de la Ville est sollicitée, sous forme d'attribution d'une subvention, par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) afin d'apporter un soutien à son projet d'engagement des étudiants dans une action d'accompagnement individualisé d'enfants en difficultés scolaire et sociale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € à l'AFEV.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

16/413 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Adoption du règlement de la scolarité, Adopté à du règlement de la bibliothèque et de la charte de l'utilisateur des ressources l'unanimité** **informatiques et des nouvelles technologies.**

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les modifications à apporter au règlement de la scolarité, adressé aux élèves et aux candidats-élèves ainsi qu'à leurs parents. Ce règlement précise les conditions d'inscription, d'admission, le fonctionnement de la scolarité, les sanctions disciplinaires, la circulation dans l'établissement, etc. La dernière modification du règlement date de 2001. Elle a besoin d'être adaptée aux évolutions des modalités de fonctionnement. Par ailleurs, un règlement intérieur relatif à l'accès, la sécurité dans l'établissement et les conditions générales d'occupation des lieux ayant été voté en mars, les parties redondantes peuvent être supprimées. La bibliothèque du Conservatoire doit faire adopter son règlement et une charte d'utilisation des postes informatiques mis à disposition.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

16/414 Programme d'investissements d'avenir Ville de demain Ecocité - Convention locale.

Adopté à l'unanimité

Suite au dépôt de la candidature de la MEL à la tranche 2 du fonds Ville de Demain du PIA (programme d'investissements d'avenir), sur le thème de la régénération urbaine des friches industrielles, le Commissariat Général à l'Investissement a attribué à l'Ecocité MEL un montant maximal de subvention de 8.134.000 € pour des actions réalisées par différents maîtres d'ouvrages : la MEL, la Ville de Lille, la SEM Ville Renouvelée, la SORELI, la SPL Euralille. Afin de déclencher la perception des subventions Ecocité, une convention locale doit être signée entre la Caisse des Dépôts, la MEL, la Ville de Lille et les autres maîtres d'ouvrages. La Ville de Lille réalisera 4 actions en maîtrise d'ouvrage.

16/415 Secteur Sauvegardé - Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur avec extension du périmètre - Convention financière pluriannuelle entre la Ville de Lille, la Métropole Européenne de Lille et l'Etat.

Adopté à l'unanimité

La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Lille avec extension du périmètre de secteur sauvegardé a été approuvée par délibération municipale le 2 octobre 2015 et validée par la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés le 10 décembre 2015. La procédure de révision du PSMV, portée par l'Etat, dont le coût de réalisation est plafonné à un million d'euros sur cinq ans, est financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais Picardie à hauteur de 50 %, avec une participation financière de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 25 % et de la Ville de Lille à hauteur de 25 %. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention financière pluriannuelle entre l'Etat, la MEL et la Ville fixant les conditions de financement de l'opération.

ACTION FONCIÈRE

16/416 Quartier de Fives- Biens sis 56-58 rue Pierre Legrand - Cession à Monsieur Stéphane CHASSAIN.

Adopté à l'unanimité

En marge de la procédure d'expropriation qui a permis l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du jardin Frémy-Courbet, la Ville est devenue propriétaire d'un local à usage de bureau au sein de la copropriété « Résidence les Moulins » sise 56-58 rue Pierre Legrand à Lille ainsi que de deux parcelles de terrain. Ces biens, qu'il n'a jamais été question d'affecter à un usage public, sont restés sans utilité pour la Ville et peuvent donc être cédés. Un acquéreur potentiel a été identifié ; il est donc proposé de céder l'ensemble de ces biens pour un prix global de 21.985 € L'opportunité de cette cession sera saisie pour permettre la régularisation notariée de toutes les servitudes résultant de la situation actuelle des lieux (surplomb, vue, passage) concomitamment à l'acte authentique de vente.

16/417 Quartier de Fives - ZAC Fives Cail - Conclusion d'un avenant à la convention tripartite et à l'acte notarié d'acquisition des abords du lycée hôtelier.
Adopté à l'unanimité

Le site Fives-Cail est l'un des secteurs majeurs de transformation de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes. En lien étroit avec le Conseil Régional, la Ville de Lille a été désignée maître d'ouvrage de l'opération de construction d'un lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des services à la personne. A ce titre, la Ville est intervenue également sur l'aménagement des abords qui ont vocation à intégrer à terme le domaine public de la métropole. La présente délibération précise le statut de ces espaces en attendant la fin de l'opération d'aménagement.

16/418 Quartier de Lille-Centre - Cession de deux places de parking sises 18 rue du Vert Bois au profit de la SCI OLYMPOS.
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 13/736 en date du 25 novembre 2013, la Ville de Lille est devenue propriétaire de deux places de parking (lots 8 et 9) situées dans l'immeuble sis 18 rue du Vert Bois, suite à la mise en place d'une procédure de bien présumé sans maître conformément aux articles L. 1123-1 et L. 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La SCI Olympos, qui possède déjà des places de parking dans cet immeuble, a contacté la Ville de Lille afin d'acquérir ces deux places.

16/419 Quartier de Lille-Moulins - Maison Stéphane Hessel - Servitude au profit d'ERDF pour le poste électrique.
Adopté à l'unanimité

La Ville met à disposition d'ERDF une surface de 17,12 m² pour un poste de transformation électrique affecté à l'alimentation en électricité de la Maison Stéphane Hessel. Il convient de régulariser cette servitude par la signature d'un acte notarié.

16/420 Quartier de Lille-Moulins - Cession du terrain communal sis 22 rue de Mulhouse au profit de la SARL du Haut Ballot.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire d'un terrain situé 22 rue de Mulhouse. Ce terrain était loué au propriétaire du garage sis au 20 rue de Mulhouse. La SARL du Haut Ballot a pris contact avec la Ville de Lille et avec le propriétaire du garage afin d'acquérir la maîtrise foncière des deux parcelles dans le but de procéder à la réhabilitation et à la construction de 13 logements.

16/421 Quartier de Lille-Moulins - Ilot Vanhoenacker - Acquisition à la Société Pierres et Territoires d'un lot de volume à usage de jardin associatif - Délibération modificative.
Adopté à l'unanimité

Le projet Land'Art, situé sur le site Vanhoenacker dans le quartier de Lille-Moulins, a été mené dans le cadre de l'opération ANRU Lille Quartiers Anciens. L'opération menée par la Société Pierres et Territoires consiste en la réalisation d'un programme immobilier de 87 logements et d'un espace paysager collectif en coeur d'îlot. Par délibération n° 15/426 du 2 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une partie de l'emprise en coeur de l'îlot afin de permettre la relocalisation d'un jardin associatif qui contribuera à l'animation du site. Il s'avère que cet espace, qui constitue le volume n° 5 de l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV), a une surface 602 m² et non de 575 m².

16/422 Quartier de Lille-Sud - Parcelles sises rue Courtois - Déclassement du domaine public communal.
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire de deux parcelles sises à Lille, rue Courtois, cadastrées DV 44 et 247. Dans le cadre de la réalisation de deux programmes de construction de bureaux rue Courtois, la SCCV les Reflets de Lille a sollicité la Commune en vue de l'acquisition de la parcelle DV 44 pour 614 m² et d'une partie de la parcelle DV 247 pour 2 215 m². Celles-ci n'ayant aucune utilité pour la Ville, il est opportun de lui céder ces emprises. La parcelle DV 247, correspondant à l'ancienne rue Courtois, appartient au domaine public communal. En conséquence, la vente d'une partie de celle-ci doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public communal. Cette parcelle étant, de fait, désaffectée, il convient à présent de confirmer cette désaffectation par décision expresse de déclassement par le Conseil Municipal.

16/423 Quartier de Lille-Sud - Grand Projet Urbain - Secteur "Cannes- Arbrisseau" - Parcelle rue Richard Wagner - Déclassement du domaine public communal.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine qui comporte un grand nombre d'actions de restructuration dans le quartier de Lille-Sud. Le projet dit « Nice-Cannes » s'accompagne d'un remembrement foncier important et de transferts de propriété très nombreux entre la Ville, LMH et la MEL. Par délibération du 27 novembre 2015, a été autorisée la seconde phase d'échange de parcelles et de transfert d'espaces publics entre les trois parties. Cependant, il existe quelques modifications mineures dans les emprises à céder ou acquérir. Ainsi, une partie de la parcelle à Lille, rue Richard Wagner, cadastrée DL 970p pour une surface de 13 m² environ, qui devait être cédée à la MEL le sera au profit de LMH car elle est située dans l'emprise de son projet de construction de logements réalisé sur la parcelle DL 1113 contiguë. Cette parcelle appartient actuellement au domaine public de la Commune. En conséquence, sa cession à LMH doit être précédée de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public communal. Cette emprise a fait l'objet d'une désaffectation matérielle. Il convient donc de décider son déclassement du domaine public communal.

16/424 Quartier de Lille-Sud - Grand Projet Urbain - Secteur "Cannes Arbrisseau" - Echanges fonciers entre la Ville de Lille, Lille Métropole Habitat et la Métropole Européenne de Lille - Délibération modificative
Adopté à l'unanimité

La Ville s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine qui comporte un grand nombre d'actions de restructurations dans le quartier de Lille-Sud. Le projet dit « Nice-Cannes » a consisté en la requalification des rues de Cannes et Richard Wagner, des rues André Gide et Jules Vallès en une rue-promenade plantée, en la création des rues du Collège, Madeleine Brès et Alexandra David-Neel, du prolongement de la rue de Nice, du Jardin des Equipements, des résidentialisations des immeubles collectifs Gide Vallès, Epi de Soil, Pierre Loti, Léo Lagrange et Briqueterie. Ce projet s'accompagne d'un remembrement foncier important et de transferts de propriété très nombreux entre la Ville, la MEL et LMH. Une première phase d'acquisition/cessions a d'ores et déjà été régularisée suivant l'avancement des travaux. Par délibération du 27 novembre 2015, a été autorisée la seconde phase d'échange de parcelles et de transfert d'espaces publics entre les parties. Cependant, il existe quelques modifications mineures dans les emprises à céder ou acquérir dont il convient de prendre acte. Les conditions financières restent inchangées. Ainsi, les transferts de propriété entre la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille se réaliseront sans contrepartie financière, ceux entre la Ville et LMH se réaliseront au prix de 55,61 €/m².

16/425 Quartier de Lille-Sud - Bien sis 47 rue de Marquillies - Vente au profit de Monsieur Vincent LEROY.
Adopté à l'unanimité

Par délibération du 2 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le recours à des agences immobilières et/ou études notariales dans le cadre de la vente du bien sis à Lille 47 rue de Marquillies. Des mandats non exclusifs de vente ont donc été signés avec plusieurs agences immobilières. Par l'intermédiaire de l'une d'elles, la Ville a reçu une offre de Monsieur Vincent LEROY, au prix net vendeur de 114.000 €. Celle-ci a été acceptée, sous réserve d'une validation par le Conseil Municipal. Une promesse unilatérale d'achat a été signée le 4 avril 2016. Il convient donc d'autoriser la levée d'option de la promesse d'achat et la vente du bien à Monsieur LEROY.

HABITAT DURABLE

16/426 Primes Habitat - Nouvelle prime dite ' expérimentale '.
Adopté à l'unanimité

Depuis octobre 2008, la Ville de Lille a mis en place un panel de primes en faveur d'un habitat rénové et durable, principalement à destination des propriétaires occupants. Fin 2015, la Ville de Lille a acté la mise en place d'une action expérimentale et partenariale pour intervenir plus efficacement auprès des locataires fragiles du parc privé, qui représentent 70 % des ménages en précarité énergétique du territoire de Lille. L'un des objectifs de l'action "Médiation précarité énergétique" est de convaincre le propriétaire bailleur d'engager des travaux d'efficacité énergétique avec un impact immédiat pour le locataire. Le Département du Nord a mis en place une aide financière à destination de son public cible. Il est proposé au Conseil Municipal de décider la mise en place d'une nouvelle prime expérimentale qui s'adresserait aux ménages occupants du parc privé non aidés par le Département du Nord.

16/427 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville octroie des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat. La Ville a également mis en œuvre une prime au ravalement de façade et des primes à l'installation d'équipement utilisant des énergies ou matériaux renouvelables. Enfin, la Ville expérimente une nouvelle prime à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'action innovante "Médiation précarité énergétique" à destination des logements de locataires fragiles du parc privé. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de primes, pour un montant total de 100.691 € pour les primes "rénovation de l'habitat et développement durable" et de 31.241 € pour les primes "ravalement de façade".

16/428 Ménages du parc privé en précarité énergétique - Deuxième demande de financement pour consolider le SLIME.
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 14/802 du 15 décembre 2014, la Ville de Lille a décidé de candidater auprès du CLER (Réseau pour la transition énergétique) pour constituer un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME). Le SLIME est un programme national en faveur de la maîtrise de la demande énergétique, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Le CLER coordonne le programme SLIME au niveau national. La candidature lilloise SLIME a été validée par le CLER en juin 2015. Par délibérations n° 15/571 du 2 octobre 2015 et n° 16/128 du 22 janvier 2016, la Ville de Lille a acté la mise en place d'une action expérimentale et partenariale pour intervenir plus efficacement auprès des locataires fragiles du parc privé qui représente 70 % des ménages

en précarité énergétique du territoire de Lille. Cette action innovante, pour l'année 2016, est co-financée par plusieurs directions de la Ville, le Département du Nord, la Fondation Abbé Pierre et le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). A titre indicatif, à l'issue de la première année de mise en œuvre du SLIME, la Ville de Lille pourra récupérer les CEE correspondant à environ 25.000 € selon le cours au moment de la revente. Il est proposé au Conseil Municipal de consolider l'expérimentation du SLIME 2016 pour une ou plusieurs années, en autorisant Madame le Maire ou l'élu délégué à déposer un dossier de demande de financement auprès du CLER.

16/429 **Maison de l'Habitat Durable - Convention cadre entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville - Avenant n° 2.**
Adopté à l'unanimité

La convention cadre entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville, adoptée par délibération n° 13/352 du 27 mai 2013, a défini le partenariat entre la Ville et la MEL sur le projet de Maison de l'Habitat Durable. Un avenant à cette convention cadre, adopté par délibération n° 13/933 du 20 décembre 2013, a modifié les modalités du partenariat financier. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un nouvel avenant à cette convention cadre prévoyant que la MEL recrute directement un agent pour le poste de chef de projet communication et projet pédagogique.

QUALITÉ ET INNOVATION
DANS L'HABITAT

16/430 **Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Régularisation du nom d'un bénéficiaire.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 14/629 du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a voté une subvention d'un montant de 55.000 € pour la création de 9 logements sociaux dont 3 logements d'artistes rue d'Arcole et rue Saint-Roch, site dit « Maison Folie ». Une erreur s'est glissée dans le tableau récapitulatif des aides. C'est le bailleur social SIA Habitat qui doit bénéficier de la subvention pour la création des logements locatifs sociaux.

16/431 **Aides financières pour la production de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Régularisation des aides financières octroyées pour 4 projets.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre des mandats 2008/2014 et 2014/2020, la Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Or, la programmation de certaines opérations a connu de légères modifications. Par conséquent, la Ville de Lille souhaite régulariser les aides qui avaient été octroyées pour 4 opérations ayant fait l'objet de plusieurs délibérations.

16/432 Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du mandat 2014/2020, la Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale et d'amélioration des conditions de vie des ménages les plus modestes. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. Il s'agit d'aider deux opérations de construction neuve pour la production de 3 logements locatifs sociaux et 19 logements en accession aidée à la propriété, représentant une aide totale maximum de 47.000 €

16/433 Prêts Missions Sociales - Convention de partenariat entre la Ville de Lille, la SACICAP Procivis Nord et Pierres et Territoires de France Nord - Modification de la convention.
Adopté à l'unanimité

Par délibération du 2 juillet 2015, la SACICAP Procivis Nord et la Ville de Lille ont acté la signature de trois conventions de partenariat pour l'octroi de Prêts Missions Sociales permettant de favoriser le financement de l'accession à la propriété de ménages à revenus modestes. La rédaction de l'article 6 de la convention doit être modifiée pour permettre l'activation des prêts « missions sociales » à la signature du premier prêt attribué.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Mélissa MENET

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

16/434 **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides, annulation d'aides et demande de remboursement.**
Adopté à l'unanimité

Certains ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge. Il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer cette aide à un ménage pour un montant total maximal de 1.100 € d'annuler l'aide octroyée à deux ménages (1.200 €) suite à l'évolution de leur situation et de demander le remboursement de l'aide à trois ménages qui n'ont pas utilisé tout ou partie de l'argent versé (838 €).

16/435 **Indemnité pour l'accession sociale dans le PMRQAD à Lille-Sud.**

Adopté à

l'unanimité

Par délibération n° 12/465 du 25 juin 2012, la Ville de Lille a souhaité mettre en place une indemnité pour l'accession sociale destinée à favoriser le maintien du statut de propriétaire occupant pour les ménages à revenus modestes contraints de vendre leur bien dans le cadre d'une opération d'aménagement. Il est proposé d'octroyer l'indemnité d'accession sociale à deux propriétaires occupants dont l'immeuble a été racheté dans le cadre du PMRQAD et qui souhaitent maintenir leur statut de propriétaires occupants.

16/436 **Requalification de la cité Saint-Maurice - Délibération cadre - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation.**

Adopté à l'unanimité

La requalification de la cité Saint-Maurice nécessite une démarche spécifique du fait des différents acteurs impliqués dans la démarche. Cette délibération contextualise les différentes délibérations techniques nécessaires à la mise en oeuvre du projet : mandat opérationnel à la Fabrique des Quartiers, convention de réalisation entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille et projet de convention financière Ville de Lille/Partenord. D'autre part, dans la continuité de la concertation déjà engagée depuis 2013, cette délibération précise les modalités de concertation règlementaire qui seront mises en oeuvre.

16/437 **Requalification de la cité Saint-Maurice - Convention de mandat entre la Ville et la**
Adopté à **SPLA La Fabrique des Quartiers.**
l'unanimité

Conformément à la délibération cadre du 17 juin 2016, il est proposé, dans le cadre de la requalification de la cité Saint-Maurice, que la Ville donne mandat à la société publique locale d'aménagement (SPLA) La Fabrique des Quartiers pour la réalisation des études techniques, la requalification des espaces extérieurs et des réseaux, la rénovation d'une dizaine de logements et une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) indispensable pour coordonner l'ensemble des interventions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mandat entre la Ville et la SPLA La Fabrique des Quartiers pour la requalification de la cité Saint-Maurice.

16/438 **Requalification de la cité Saint-Maurice - Convention de réalisation et de**
Adopté à **financement entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville.**
l'unanimité

De 2013 à 2015, une étude de requalification de la cité Saint-Maurice a été réalisée par la Fabrique des Quartiers dans le cadre d'un mandat confié par la Ville de Lille. Fort de cette étude, et avec l'appui de la Métropole Européenne de Lille, le projet de requalification de la cité Saint-Maurice a été retenu dans le cadre du programme d'investissements d'avenir "Ville de demain", tranche 2, sur les volets rénovation du bâti, les réseaux et l'ingénierie proposée. La MEL s'est également engagée à participer à cette requalification dans le cadre du programme de requalification des courées, à hauteur de 450.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de réalisation et de financement entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille qui porte délégation de maîtrise d'ouvrage de la MEL à la Ville sur ses champs de compétences (assainissement) et précise les participations financières liées à cette opération.

Séance du 17 juin 2016

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

16/439 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 8.800 €

16/440 Vie associative - Subvention à l'association France Bénévolat Nord.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association France Bénévolat Nord pour ses activités de promotion du bénévolat.